

SERVICE DE PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE PAUL-O.-TRÉPANIÉ POUR LES ORGANISMES

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Est admissible tout organisme à caractère éducatif, communautaire, culturel ou social situé sur le territoire de la ville de Granby et offrant des services à la communauté.

REPRÉSENTANT

Sans égard à son lieu de résidence, le représentant est une personne désignée officiellement par la direction de l'organisme au sein duquel il œuvre.

RESPONSABILITÉS

- I. L'organisme s'engage à se conformer aux politiques et règlements en vigueur. Il assume l'entière responsabilité des pertes, des bris et des retards pour les documents empruntés par ses usagers.
- II. Les avis par courriel (réservations, retards, etc.) sont envoyés à l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'organisme d'assurer un suivi des dossiers d'emprunteur de ses usagers.
- III. Il s'assure aussi de la mise à jour de la liste des personnes autorisées et avise la bibliothèque si des changements surviennent durant l'année.

MODALITÉ D'ABONNEMENT

L'abonnement de l'utilisateur est sans frais et valide à compter de la date d'émission de l'attestation émise par l'organisme et valide pour un maximum de **1 an**. Une nouvelle attestation est nécessaire pour la prolongation des privilèges de l'abonnement.

SERVICES OFFERTS

- ✓ Prêt de documents durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.
- ✓ Accès aux services en ligne et à la collection numérique.
- ✓ Accès aux postes informatiques et à l'imprimante

CONDITIONS DE PRÊT POUR LES ORGANISMES

1 document au dossier (un seul document emprunté à la fois).

Document	Durée de prêt (jours)	Renouvellement
Livre	28	2
Livre à gros caractères	28	2
Livre audio	28	2
Méthode de langue	28	2
Magazine	28	2
Livre hebdo (bestsellers)	7	2
Prêt entre bibliothèques	Selon la bibliothèque prêteuse	Selon la bibliothèque prêteuse
Trousse	28	2
Jeux et casse-têtes	28	2

PROCÉDURES D'ABONNEMENT

1. L'organisme émet une attestation à l'utilisateur.

Envoi d'avis de courtoisie et de retard

Type d'avis	Mode de communication	Statut
Avis de courtoisie - 3 jours avant la date de retour prévue	Courriel	En règle
Avis de retard de document réservé - 1 jour	Courriel	En règle
Avis de retard - 3	Courriel	En règle

Avis de retard - 7 jours	Appel téléphonique	En règle
Avis de suspension de privilèges - 14 jours	Appel téléphonique	Privilèges de prêt suspendus
Avis de rappel - 28 jours	Appel téléphonique	Bloqué
Facture - 45 jours	Courriel et poste	Bloqué